



Double vitrage pour cause de nouvelle nuisances sonore

Par **Sanspermis**, le **14/07/2013** à **08:19**

Bonjour,

Je loues depuis plusieurs années un appartement dans un immeuble ancien très mal isolé. Les cloisons y sont très fines au point qu'on comprend parfaitement une conversation d'un niveau sonore normal dans l'appartement voisin. Moi et mes voisins nous sommes fait et habitué à ces désagréments et nous vivons malgré tout en bonne entente.

Mon propriétaire, propriétaire de l'immeuble entier, à récemment fait des travaux pour transformer l'arrière boutique de l'immeuble ainsi qu'une autre petite cour ou était présent un arbre et un débarras en appartements. Là où ma chambre donnait sur un arbre et une petite cour paisible réside maintenant des locataires à 3 mètres de mon lit. L'accès à leur appartement se fait directement par la 2ème petite cour qu'ils sont donc les seuls à emprunter mais qui donne sur toutes les chambres de l'immeuble. C'est pour eux une sorte de terrasse de plein pied où ils peuvent prendre un verre ou leur petit déj

Fenêtre fermée depuis ma chambre il suffit que quelqu'un discute normalement pour dans cette cour pour que j'entende le moindre de leur fait et geste. Il suffit même que la fenêtre de leur appartement soit ouverte pour que j'entende leur conversation comme si ils dormaient avec moi...

J'ai demandé à mon propriétaire d'installer des doubles vitrages, ce qu'il a refusé au motif que l'appartement avait été loué en l'état. Sauf que moi quand je l'ai loué personne ne vivait dans le débarras, personne ne passait même par cette cour.

Le propriétaire m'a éventuellement proposé de payer une partie de l'installation des fenêtres le jour où il aura décidé de faire des travaux de ce type, ce qui n'est selon lui pas à l'ordre du jour actuellement.

Mes questions sont les suivantes:

ai-je un moyen de forcer mon propriétaire à faire installer ces fenêtres?

Les nouveaux locataires semblent charmant et je n'ai pas l'intention de les empêcher de prendre un verre au soleil tant qu'ils n'abusent pas, ou de ne pas parler fenêtre ouverte. Mais en changeant les conditions de vis de l'immeuble le propriétaire n'a t'il pas le devoir d'assurer la tranquillité des autres locataires?

Merci pour votre aide la situation est tellement pénible que j'envisage le déménagement, chose très difficile à Paris.

Par **amajuris**, le **14/07/2013 à 10:20**

bjr,

votre propriétaire n'a aucune obligation d'installer des fenêtres à double vitrage.

votre seule solution c'est d'envisager de déménager.

cdt